



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2024	Le trente septembre deux mil vingt-quatre à 18h33, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 23 septembre 2024	<u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOULA, Carole HERVAGAULT, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Corentin LECOMTE, Manuela FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Anthony LE PENNEC, Nadine DESCHAMPS, Arnaud DAMIEN, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Philippe MAUGER, Guy COTTREZ, Stéphane BREHAM, Hervé LOUR
Nombre de Conseillers	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Pascal MARIE à Marie-Claude LAURET, Monique INFRAY à Maryvonne DAVOT, Chantal INFRAY à Hervé LOUR
En exercice.....	<u>Étaient absents</u> : Olivier MOHLO, William BERTRAND
Présents	<u>Secrétaire de séance</u> : Corentin LECOMTE
Pouvoirs	
Votants	

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

24.57 – DOMAINES ET COMPETENCES PAR THEMES - CULTURE – Convention d'objectifs entre le Département et la ville de Pont de l'Arche pour le développement de la lecture publique – Renouvellement

Rapporteur : Carole HERVAGAULT

Le Département de l'Eure contribue, à travers les missions confiées à la médiathèque de l'Eure, à la promotion et au développement de la lecture publique sur son territoire. Il mène une veille active dans le domaine des évolutions des bibliothèques et de ses publics afin d'en faire bénéficier l'ensemble du territoire départemental.

Dans ce cadre, il est partenaire des communes ou groupements de communes qui développent un service de lecture publique sur leur territoire.

La Médiathèque Départementale de l'Eure, outre les échanges d'ouvrages assurés par des navettes, assure la formation de salariés et bénévoles du secteur du livre, conseille les communes sur des projets de Contrat de Territoire Lecture/ création de médiathèque, contractualise avec les communes sur des actions culturelles.

La convention Développement de la lecture publique entre la ville de Pont de l'Arche et le Département de l'Eure signée en décembre 2019 arrive à échéance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité de continuer le partenariat d'échanges de livres, de formation et de conseils,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs pour une durée de 3 ans avec le Département de l'Eure.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Corentin Lecomte

Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET